

Le 8 avril 2014

## COMITE TECHNIQUE ACADEMIQUE



### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 10 JUILLET 2014

#### Membres présents

##### Représentants de l'Administration :

**Madame Marie-Danièle CAMPION**, Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand, Chancelier des Universités  
**Madame Isabelle CHAZAL**, Secrétaire Générale Adjointe, Directrice des Ressources Humaines – Rectorat

##### Représentants des Personnels :

**Monsieur Patrick LEBRUN**, FSU Titulaire  
**Monsieur Stéphane ZAPORA**, FSU Titulaire  
**Monsieur André MAROL**, FSU Suppléant remplaçant titulaire  
**Monsieur Claude DELETANG**, FSU Suppléant remplaçant titulaire  
**Monsieur Daniel CORNET**, UNSA Titulaire  
**Monsieur Bruno BISSON**, UNSA Suppléant remplaçant titulaire  
**Madame Anne-Marie SO**, UNSA Titulaire  
**Madame Véronique LEGRAND**, UNSA Suppléante  
**Monsieur Benoit BACLE**, FO Titulaire  
**Monsieur Patrice MERIC**, FO Titulaire  
**Monsieur André CHAVAROCHE**, FO Suppléant  
**Monsieur, Erwan CHARNY**, Sud-Education, Suppléant remplaçant titulaire

##### Membres de l'Administration invités par Madame le Recteur :

**Monsieur Michel GUILLON**, Secrétaire Général de l'Académie – Rectorat  
**Monsieur Didier GAUTEREAU**, Secrétaire Général Adjoint – Directeur de la Prospective et de l'Organisation Scolaire – Rectorat  
**Monsieur Jean René LOUVET**, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de l'Allier  
**Madame Marilyn REMER**, Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale du Cantal  
**Monsieur Jean-William SEMERARO**, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de la Haute-Loire  
**Madame Anne-Marie MAIRE**, Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale du Puy de Dôme  
**Monsieur Francis MICHARD**, Délégué Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue – Rectorat  
**Monsieur Gérard POUX**, Chef du Service Académique d'Information et d'Orientation, Rectorat  
**Monsieur Pierre BAPTISTE**, Doyen des IEN-ET-EG, Rectorat  
**Madame Valérie PERRIN**, IPR Arts appliqués, Rectorat  
**Madame Isabelle COUDERC**, Conseillère Technique Service Social, Rectorat

**Madame le Recteur** ouvre la séance à 9 heures 10 et procède à la désignation du Secrétaire adjoint :  
Monsieur Claude DELETANG (FSU)

**Monsieur BACLE** lit une déclaration préliminaire au nom de FO (Annexe 1)

**Monsieur LEBRUN** lit une déclaration préliminaire au nom de la FSU (Annexe n°2)

**Monsieur CORNET** lit une déclaration préliminaire au nom de l'UNSA (Annexe n°3)

**Monsieur CHARNY** lit une déclaration préliminaire au nom de Sud Education (Annexe n°4)

**Madame le Recteur** confirme à nouveau que les 54000 postes sont maintenus et que le Ministère de l'Education nationale n'est pas impacté par la réduction de la dette publique.

**Point numéro1 de l'ordre du jour:**  
**Approbation du Compte-rendu du 26 mars 2014**

**Monsieur CHARNY (Sud Education)**, apporte des observations à la page 4 du document relativement à l'intervention de Madame CHAMBON : « *il serait préférable de pouvoir former en FLE le plus possible de professeurs intervenant dans des établissements qui accueillent des primo-arrivants* »

**Approbation du Compte-rendu à l'unanimité**

**Madame Marilyne REMER, Directrice Académique des Services de l'Education Nationale** du Cantal, intervient à la demande de Madame le Recteur sur la situation de l'EREA d'Aurillac. Elle confirme la mise en œuvre d'une analyse prospective avec l'ensemble des équipes pédagogiques et partenaires. A l'issue d'un rapport, remis fin juin à Madame le Recteur, des points positifs sont apparus qui permettront d'installer l'EREA dans son paysage et des propositions seront faites pour la R2015.

**Monsieur ZAPORA (FSU)** : Concernant cette évolution de l'offre de formation, sera-t-elle menée également au sein du CCREFP ?

**Madame le Recteur**, confirme cette procédure.

**Monsieur ZAPORA (FSU)** fait remarquer que le calendrier risque de constituer une difficulté, dans la mesure où c'est bien la R2015 qui est visée, alors que par ailleurs on demande aux établissements de répondre pour le 15 septembre 2014. De plus, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le CRA ne devrait plus être décisionnaire ce qui constituera une difficulté supplémentaire pour porter le projet.

**Madame Marilyne REMER, Directrice Académique des Services de l'Education Nationale** du Cantal confirme une programmation pluriannuelle et demande à ce que le travail mené ne soit pas entravé.

**Madame le Recteur**, rappelle que l'inspection Générale positionne les EREA indépendamment des évolutions politiques. Ce qui compte c'est l'existence d'une vraie politique qui soit affichée dans le projet académique.

**Monsieur MERIC (FO)** : il ne reste plus à espérer que la Région Rhône-Alpes ait les mêmes aspirations en matière d'offre de formation.

**Monsieur BACLE (FO)** fait remarquer que la R2014 au sein de l'EREA se fera avec une baisse d'effectifs de 30 élèves.

**Madame Marilyne REMER, Directrice Académique des Services de l'Education Nationale** du Cantal, confirme que nous sommes face à une structure fragile et qu'il convient préalablement d'identifier ces fragilités. Nous devons cependant avancer tout en stabilisant préalablement à la mise en œuvre d'une dynamique. Il ne s'agit pas d'une question de moyens.

**Monsieur MERIC (FO)** : Quid de la promesse de la prise en considération des vœux1 ? Nous sommes dans une situation particulière avec des jeunes en situation de handicap.

**Monsieur POUX, Chef du Service Académique d'Information et d'Orientation**, précise que, si certains voeux<sup>1</sup> ne sont pas satisfaits, ils n'en demeurent pas moins croisés avec l'apprentissage. Dès octobre on pourra constater une résorption des taux de pression. La vraie question demeure, quel public accueillir en EREA ?

**Monsieur LEBRUN (FSU)**, demande la confirmation que la réflexion académique porte bien sur le EREA à nombre constant et qu'avant la fin de l'année il conviendra de présenter un projet au sein du CCREFP.

**Madame la Recteur** confirme cette approche.

**Monsieur GUILLON, Secrétaire Général de l'Académie**, Intervient sur les prestations sociales liées à la restauration :

- Avant la loi de 2004, l'Etat était compétent sur la restauration/hébergement au sein des EPLE et à ce titre, les personnels pouvaient prétendre à une aide.
- Depuis la loi de 2004, la compétence restauration/hébergement a été transférée aux collectivités locales et il n'y a donc plus de possibilité réglementaire que les agents de l'Etat puissent bénéficier de ces avantages.

La Centrale a été saisie du sujet et a confirmé que depuis 2004, les agents ne pouvaient bénéficier de cette prestation.

**Monsieur BACLE (FO)**, fait part de son indignation et récusé cette argumentation car il s'agit de prestations interministérielles.

**Monsieur GUILLON, Secrétaire Général de l'Académie**, précise à nouveau qu'avant 2004, l'EPLE fixait les tarifs en CA, à l'égard des commensaux selon l'indice. Depuis 2004, les tarifs relèvent des collectivités.

**Madame le Recteur**, s'engage à ce qu'une réponse écrite soit produite, ainsi qu'un bilan de l'Action sociale.

**Point numéro 2 de l'ordre du jour :**  
**Procédure d'évolution de l'offre de formation professionnelle initiale sous statut scolaire**

**Monsieur MICHARD, Délégué Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue**, procède à une présentation sous forme de Power Point et précise que cela résulte de ce qui a été acté au sein du CCREFP et présenté lors du dernier CTA. Face aux critiques relatives à une information tardive, il précise que ladite information avait été transmise préalablement à l'envoi du courrier.

**Madame le Recteur**, confirme que l'on progresse étape par étape. On dispose notamment d'une application mise en ligne sur un site.

Certaines difficultés peuvent se présenter car nous travaillons avec la DRAAF et le CCREFP qui ont des calendriers différents.

**Monsieur ZAPORA (FSU)**, s'interroge sur le mode de fonctionnement de la Région Rhône-Alpes.

**Madame le Recteur**, confirme le fait que Monsieur MICHARD s'est bien rapproché des Académies de Grenoble et Lyon, afin d'apprécier leurs modes de fonctionnement, qui semble similaire au nôtre.

**Monsieur MICHARD, Délégué Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue**, précise qu'il convient de rassembler l'ensemble des données au sein d'un même espace visible. L'académie va au-delà des exigences réglementaires, dans la mesure où tous les dossiers, retenus ou non, seront visibles, dès le dépôt.

**Monsieur BACLE (FO)** fait remarquer qu'il s'agit d'une procédure complexe et longue, alors même que le Gel d'une formation se réalise dans un laps de temps beaucoup plus court. Nous demandons que lors d'un prochain CTA, soient présentés l'ensemble des dossiers de demande d'ouverture.

**Madame le Recteur** rappelle que Gel ne signifie pas fermeture.

**Monsieur MERIC (FO)** fait remarquer que le calendrier est tendu, dans la mesure où le courrier date de juin, et que les CA devront se prononcer pour le 15 septembre.

**Monsieur CORNET (UNSA)** fait part des inquiétudes de l'organisation syndicale, notamment au regard des nombreuses étapes et de l'accessibilité *in fine* de cette procédure.

**Monsieur MICHARD, Délégué Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue**, confirme que les membres du CTA, CCREFP, DRAAF, CRA, auront une visibilité.

**Monsieur GAUTEREAU, Secrétaire Général Adjoint, Directeur de la Prospective et de l'Organisation Scolaire**, précise que la Région se chargera d'informer au sein du CCREFP et l'Académie au sein du CTA.

**Monsieur BACLE (FO)**, intervient sur l'orientation en lycée professionnel, dont les 30%, sont jugés trop importants.

**Madame le Recteur**, fait remarquer que dans notre Académie, le problème est le manque de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. Il faut favoriser la poursuite d'études réussies.

**Point numéro 3 de l'ordre du jour :**  
**Nouveau Lycée**

**Madame le Recteur**, tient à préciser qu'il s'agira beaucoup plus que la simple fusion de deux établissements.

**Monsieur MICHARD, Délégué Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue**, appelle les grandes lignes. Le 21 novembre a été présenté le schéma global et une réflexion s'est engagée sur la jonction entre les diverses formations. Le CRA a commencé son travail sur le cahier des charges du bâtiment. Il convient de se placer à horizon 2025, pour une capacité de 1140 élèves. La concertation avec les organisations syndicales et les équipes lors d'un séminaire prévu en octobre. Ce projet s'intégrera au sein d'un éco-quartier.

**Madame le Recteur**, rappelle que le statut expérimental a été demandé par le CRA et l'Académie afin d'avoir la maîtrise du projet. Si cela devait ne pas vous convenir, on peut envisager de ne rien engager et se replacer dans une procédure normale.

**Monsieur LEBRUN (FSU)** :- On demande aux organisations syndicales de se prononcer sur quelque chose d'abstrait. Cela est très difficile.

**Monsieur BAPTISTE, Doyen des IEN-ET-EG**, rappelle que c'est bien la réussite de l'élève qui se trouve au cœur de ce projet. Le lycée sera innovant sur plusieurs points, notamment sur l'ouverture vers l'extérieur au sein d'un éco-quartier, sur la gestion personnalisée du parcours notamment.

**Monsieur BACLE (FO)** se félicite de la création d'un nouveau lycée, mais s'interroge sur cette co-gestion enseignants/ élèves notamment sur le plan du cadre horaire et fait part de réticences sur l'ouverture vers l'extérieur.

**Madame le Recteur**, rappelle que l'accord demandé aux membres du CTA porte sur le statut expérimental.

**Monsieur CHARNY (Sud Education)** s'interroge sur le sens du statut expérimental. est-ce un projet construit et accepté par les équipes ? Si expérimentation, quelle forme d'évaluation est prévue ? Combien de temps durerait l'expérimentation, sachant que certains EPLE sont sous statut expérimentale depuis 30 ans ?

**Madame le Recteur**, précise que l'ensemble de ces points sera abordé lors du séminaire d'octobre.

**Point numéro 4 de l'ordre du jour :**  
**Plan handicap**

**Madame COUDERC, Conseillère Technique Service Social**, procède à la présentation d'un document Power-point.

**Monsieur BACLE (FO)** se félicite de la prise en compte du handicap, tant au niveau du recrutement que de l'aménagement du poste de travail tout au long de la carrière, mais fait remarquer que les diverses réformes menées jusqu'alors, visant à allonger la durée de travail, sont à l'origine de l'augmentation des situations de stress et l'apparition de situation de handicap. Il réclame l'étiquetage de poste de travail « Handicapés ».

**Monsieur BISSON (UNSA)** demande s'il ne conviendrait pas de faire un effort sur la communication et prévoir d'associer au sein de la commission académique des experts associatifs.

**Point numéro 5 de l'ordre du jour :**  
**Ajustements postes définitifs**

**Monsieur GAUTEREAU, Secrétaire Général Adjoint, Directeur de la Prospective et de l'Organisation Scolaire,** donne lecture des modifications apportées depuis le dernier CTA.

**Point numéro 6 de l'ordre du jour :**  
**Dotations AED R 2014**

**Monsieur GAUTEREAU, Secrétaire Général Adjoint, Directeur de la Prospective et de l'Organisation Scolaire,** donne lecture des documents et précise que les documents sont adressés préalablement aux DASEN et EPLE. En effet, un Chef d'établissement doit être informé en priorité, par l'Autorité académique, de la situation au sein de son établissement. Le BOP 230 est arrivé tardivement au sein des services académiques.

**Monsieur LEPRAT, expert désigné par la FSU** fait remarquer la baisse du taux d'encadrement et avance une corrélation entre la baisse du nombre d'AED et l'augmentation du nombre de contrats aidés ; or, ces emplois ne sont pas substituables les uns aux autres. Il faut procéder à une clarification des missions au sein du service de la Vie Scolaire en établissement. Les CPE doivent des statuts différents, ce qui engendre des problèmes dans la gestion quotidienne. On arrive à un changement de nature des recrutés, avec de moins en moins d'étudiants. Le nombre de lettres de candidatures est très faible de nos jours.

**Madame le Recteur,** précise que concernant les dispenses d'assiduité, on peut envisager un échange avec les Universités.

**Avis FO/FSU (Annexe n°5, pt4)**  
**AED**  
**Nombre de votants : 10**  
**Pour : 7**  
**Contre :**  
**Abs : 3**

**Monsieur BACLE (FO),** remet à Madame le Recteur une pétition relative la fermeture des postes AED dans l'Académie (Annexe n°6).

**Monsieur JAMES, expert désigné par FO** intervient sur le dossier du LP Vercingétorix de Romagnat. Il pointe des défauts d'information et de communication avec le CRA. Actuellement, la Région a anticipé le transfert des machines et les a notamment conditionnées. L'équipe de direction du Lycée La Fayette ne peut que relayer l'information dont elle dispose, à savoir, celle de la Région. Avons-nous des garanties sur l'achèvement des plateaux et que se passera-t-il en cas de retard ? Des difficultés sont également à prévoir sur la restauration scolaire et sur le taux d'encadrement en AED. Le Permis de construire aurait été déposé le 12 mars 2014 et à ce jour il ne semble toujours pas en phase d'instruction. Nous demandons une inspection du CHSCTA avant que la rentrée ne se réalise dans cet établissement.

**RECTORAT**

Direction de la Prospective et de l'Organisation Scolaire  
Division des établissements scolaires publics  
Service de l'Organisation scolaire des établissements publics



**Monsieur GUILLON, Secrétaire Général de l'Académie**, précise que le transfert s'effectuera en 2 étapes, 2014 et 2015 et que plusieurs séances de travail, présidées par le DAFPIC et lui-même, se sont déroulées sur place. Sur ce dossier on peut noter un accompagnement très étroit de la part de l'Académie.

**Monsieur MICHARD, Délégué Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue**, rappelle qu'un planning élaboré par le programmiste de la Région existe et qu'il semble être respecté. L'implantation des plateaux techniques et les branchements ont été correctement définis. Sur les salles de cours, le programmiste a évalué la capacité d'absorption, mais il conviendra de l'adapter à la pratique réelle. Certaines salles ont été rendues plus polyvalentes au regard des aménagements réalisés. Pour la filière STI2D, l'emplacement a été retravaillé et tend vers une approche plus compacte. Si on pouvait avoir une petite hésitation sur l'EPS, au final il ne sera pas nécessaire de se rendre sur le site de Romagnat. Cependant, il conviendra d'être attentif pour la R 2015.

**Monsieur MERIC (FO)**, fait part de ses craintes concernant le transfert des machines et fait le parallèle avec l'ouverture du Lycée P.J. Bonté.

**Monsieur GUILLON, Secrétaire Général de l'Académie** fait remarquer que le Lycée La Fayette était initialement prévu pour accueillir 1500 élèves, or, il est actuellement aux environs de 1000, ce qui laisse présager des adaptations possibles, notamment pour le service restauration.

**Monsieur BACLE (FO)** souhaite déposer un avis relatif au CHSCTA

**Avis FO/FSU (Annexes n°5 et 7)**

CHSCTA  
Nombre de votants : 10  
Pour : 2  
Contre : 4  
Abs : 4

**Monsieur LEBRUN (FSU)** souhaite que la visite du CHSCTA se réalise après la R 2014, car cela permettra d'apprécier les conditions réelles de travail. Le CTA doit acter la saisine du CHSCTA.

**Avis FSU (Annexe n°8)**

CHSCTA  
Nombre de votants : 10  
Pour : 10  
Contre :  
Abs :

**Point numéro 7 de l'ordre du jour :**

**Postes provisoires Administratifs Infirmiers, Techniciens de laboratoire, Assistantes sociales**

**Monsieur GAUTEREAU, Secrétaire Général Adjoint, Directeur de la Prospective et de l'Organisation Scolaire**, donne lecture des documents et précise que les moyens provisoires, n'ont pas, par définition, à être pérennisés.

**Monsieur MAROL (FSU)** demande à connaître les rompus de temps partiels nominativement.

**Monsieur GAUTEREAU, Secrétaire Général Adjoint, Directeur de la Prospective et de l'Organisation Scolaire** lui répond que cette demande ne peut relever du CTA, mais qu'en revanche la liste des supports définitifs ainsi que le total des rompus de temps partiels demeurent communicables.

**Avis FO/ FSU (Annexe n°5, pt1)  
CCP  
Nombre de votants : 10  
Pour : 10  
Contre :  
Abs :**

**Avis FO/ FSU (Annexe n°5, pt2)  
Contractuels non réemployés  
Nombre de votants : 10  
Pour : 10  
Contre :  
Abs :**

**Avis FSU/ FO (Annexes n°5 et 8)  
Rentrée scolaire  
Nombre de votants : 10  
Pour : 6  
Contre :  
Abs : 4**

**Avis FO (Annexe n°5 et 6)  
Refonte du statut des enseignants  
Nombre de votants : 10  
Pour : 3  
Contre : 7  
Abs :**

**Avis FSU/FO/Sud-Educ (Annexe n°5 et 8)  
Manuels scolaires  
Nombre de votants : 10  
Pour : 7  
Contre :  
Abs : 3**

**Avis UNSA (Annexe n°9)  
Manuels scolaires  
Nombre de votants : 10  
Pour : 10  
Contre :  
Abs :**

## Questions diverses

**Monsieur LEBRUN (FSU)** souhaite obtenir un point sur les GRETA

**Monsieur GUILLON, Secrétaire Général de l'Académie**, en réponse confirme que le groupe de travail visé, s'est réuni par 3 fois, les 14 juin, 17 septembre et 7 octobre 2013, et que les travaux conduits ont été très riches et ont permis d'alimenter les réflexions ainsi que la trame des consultations menées sur chaque site de GRETA. Concernant le compte-rendu de réunion propre au GIP, il convient de faire la demande auprès du Conseil d'administration concerné.

Enfin, concernant les lettres d'engagement successives dépassant les 250h, il est impossible d'y répondre car les GRETA sont seuls maîtres en la matière.

**Monsieur ZAPORA (FSU)** intervient sur la situation au LP A. Gasquet de Clermont-ferrand.

**Madame le Recteur**, confirme qu'une réunion avec la Proviseure est prévue dans le courant de la semaine 29.

**Monsieur GAUTEREAU, Secrétaire Général Adjoint, Directeur de la Prospective et de l'Organisation Scolaire** donne lecture du document relatif à la réduction du mandat des Commissions consultatives paritaires des agents non titulaires (Annexe n°10).

**Madame Isabelle CHAZAL, Secrétaire Générale Adjointe, Directrice des Ressources Humaines**, précise que le remplacement de plus de 15 jours a été assuré à hauteur de 97.5%. Concernant l'accueil des stagiaires, celui-ci s'effectuera les 28 et 29 août. Leurs mercredis et jeudis seront libérés

**Monsieur GAUTEREAU, Secrétaire Général Adjoint, Directeur de la Prospective et de l'Organisation Scolaire** fait part des derniers ajustements de structures et notamment des ouvertures de secondes GT.



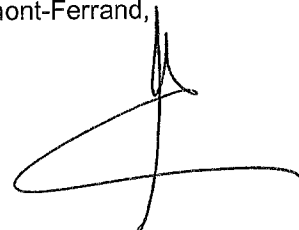
Madame le Recteur, lève la séance à 14 heures 45.

Le Secrétaire Adjoint de séance,



Claude DELETANG

Le Recteur de l'Académie  
de Clermont-Ferrand,



Marie Danièle CAMPION